



## Règlement du 1er Festival international de Sculpture sur pierre Carrières d'Euville (Meuse-France) du 29 mai au 6 juin 2020

**THEME : Mobilier créatif**

### **ARTICLE 1 : Organisation**

Ce festival est organisé par la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs ( CC-CVV). Cette manifestation a pour objectifs de :

- Faire connaître l'art de la sculpture au public (travail devant le public)
- Produire des œuvres originales et contemporaines sur le **thème du mobilier créatifs** (chaises, trônes, canapés etc....) qui deviendront partie prenante du site des carrières d'Euville
- Enrichir le patrimoine culturel de la CC-CVV

### **ARTICLE 2 : Conditions de travail**

Les trois sculpteurs sélectionnés et Mme Jung arriveront le jeudi 28 mai dans l'après-midi.

- Le symposium débutera le vendredi 29 mai à 9h.
- Les sculpteurs devront être présents sur le site tous les jours de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00. du vendredi 29 mai à 9h au samedi 6 juin à 12h. A l'exception du **vendredi 5 juin, date à laquelle aura lieu une nocturne**, les artistes viendront de 14h à 17h et de 18h à 22h.
- Une œuvre participative avec le public sera encadrée tous les soirs de 17h à 19h par Mme Jung ou un des sculpteurs s'il en émet le désir.
- Les sculpteurs seront encadrés par Mme Jung et la référente sur le site Mme Laeticia Danner
- Le Symposium aura lieu quelques soient les conditions climatiques.
- **Samedi 6 juin 2020 à partir de 14h : cérémonie de restitution** et remise des diplômes aux sculpteurs au titre de leur participation. La présence des sculpteurs est indispensable.
- Les œuvres devront être terminées le 6 juin à 12heures. Dans le cas contraire la CC-CVV se réserve le droit de ne pas verser d'indemnités.
- La CC-CVV fournira des blocs de pierre d'Euville (entroquite, jurassique supérieur, étage oxfordien de 158 millions d'année, densité de 1,8 à 2,4). Blocs de 160 x 125 x 50 cm, 190 x 90 x 85 cm, 150 x 70 x 60 cm, 190 x 130 x 60 cm.
- Les sculpteurs travailleront sur le site des carrières d'Euville en présence du public, ils répondront aux questions du public venu à leur rencontre et contribueront ainsi à l'animation du festival et à la découverte de leur art.
- L'utilisation d'outillage électrique sera permis le matin de 9h à 12h, tandis que l'après-midi le sculpteur s'engage à travailler exclusivement à la main sauf autorisation contraire de Mme Jung.
- Les sculpteurs devront apporter leur outillage personnel, notamment les disques diamant et l'outillage à main. Les participants devront être équipés des protections nécessaires à leur activité (chaussures de sécurité, lunettes de protection, masque,...).
- Les sculpteurs pourront stocker leurs affaires dans la marbrière et accéder aux sanitaires des locaux en prenant garde à au **respect du déroulement d'autres activités qui pourront avoir lieu avec différents publics**.
- Les sculpteurs doivent se conformer à toutes réglementations intérieures et consignes particulières de sécurité de fonctionnement concernant le site des carrières d'Euville décidées par la CC-CVV,

### **ARTICLE 3 : Hébergement/nourriture/déplacement**



- L'hébergement des sculpteurs et les repas seront assurés et pris en charge par la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs et Mme Jung à partir du 28 mai 2020 au soir jusqu'au 7 mai au matin.
- Les frais personnels (téléphone, boissons en dehors des repas, etc.) resteront à la charge des sculpteurs. Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un régime alimentaire particulier.
- Si l'artiste souhaite être accompagné d'une personne, celle-ci devra acquitter les repas, les boissons et tous les frais inhérent à son séjour. Une fois la candidature acceptée, l'artiste nous précisera s'il souhaite venir accompagné (1 personne maxi). Dans la mesure du possible et des disponibilités, nous étudierons les possibilités d'hébergement en conséquence.

#### **ARTICLE 4 : Assurance**

L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage.

Les sculpteurs sélectionnés devront fournir une attestation d'assurance pour Responsabilité Civile pour garantir la Communauté de Communes contre tous les sinistres dont ils pourraient être responsable et tous les documents assurant de sa protection sociale.

La CC.CVV n'est pas responsable du matériel ne lui appartenant pas et stocké dans ses locaux.

#### **ARTICLE 5 : Indemnités**

- Pour sa prestation et à titre d'indemnité, un mandat d'une valeur de 1000€ (mille euros) sera remis à chaque sculpteur à la fin du symposium. Le virement sera fait par la suite sur le compte. Le sculpteur devra impérativement fournir un rib.

- Dans le cas où le sculpteur ne pourrait réaliser son œuvre du fait de son absence, de manque de sérieux dans son travail, ou pour toute autre raison, le contrat sera rompu et la rémunération ne sera pas versée.

- Les frais de déplacements des sculpteurs, en rapport au lieu de résidence seront à leur charge.

- Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

#### **ARTICLE 6 : Exposition**

- Chaque sculpteur aura la possibilité de faire connaître son travail s'il le désire en exposant environ 10 sculptures maximum dans la salle d'exposition de la carrière d'Euville à proximité de l'espace de travail.

- L'installation des sculptures se fera sous la responsabilité des sculpteurs.

- La Communauté de Communes décline toute responsabilité quant aux dommages et au vol que les œuvres pourraient subir.

- Il est demandé aux artistes d'assurer leurs œuvres tant pour l'exposition que pour le transport.

#### **ARTICLE 7 : Caution**

Chaque artiste sélectionné devra envoyer un chèque de caution de 200 Euros (non encaissé) pour valider sa participation. Ce chèque sera restitué après sa participation au festival. En cas de sélection non suivie de participation, dans le cas où le sculpteur ne pourrait réaliser son œuvre du fait de son absence, de manque de sérieux dans son travail, ou pour toute autre raison, le contrat d'engagement sera rompu immédiatement, ce qui signifie l'encaissement du chèque, l'annulation de la commande et de la prise en charge de l'hébergement et la restauration.

#### **ARTICLE 8 : Droits**

- Toutes les sculptures produites seront la propriété de la CC-CVV qui se réserve le droit de les utiliser comme elle le souhaite. A cet égard un contrat de cession des droits d'auteur sera signé par



l'artiste qui ne conservera que son droit moral. Le contrat de cession des droits sera signé par les artistes le 6 juin en échange d'une preuve légale certifiant que le virement de 1000€ a été effectué par la trésorerie la veille.

-Pendant et après le festival, les sculpteurs ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photos, de films ou autres supports.

### **ARTICLE 9 : Inscription**

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Curriculum vitae avec les coordonnées du sculpteur
- Règlement et formulaire d'inscription complétés datés et signés.
- Un court texte expliquant la démarche artistique et les motivations du sculpteur.
- Photos, coupures de presse, références représentatives de l'ensemble de l'œuvre du sculpteur sur le travail de la pierre - photographies d'au moins une sculpture monumentale déjà réalisée
- Croquis, maquette ou photographie du projet
- L' IBAN du compte bancaire

A envoyer à L'attention de Mme Danner service Carrières d'Euville  
Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs  
Chateau Stanilas  
55200 Commercy

La date limite d'envoi des dossiers de candidature **est le 28 février 2020**. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération par le jury. La liste des candidats retenus sera communiquée en **mi-mars 2020**. Suite à leur sélection les candidats devront envoyer leur chèque de caution (non encaissé) pour valider leur participation. Si cette caution n'est pas versée, le jury se réserve le droit de choisir un autre candidat.

Règlement du 1er Festival international de Sculpture sur pierre des carrières d'Euville à nous retourner signé et complété avec la mention « lu et approuvé ».

A

Le

Signature

Pour tous renseignements complémentaires , contactez nous au 0671511293 ou [carrieresdeuville.cc-cvv@orange.fr](mailto:carrieresdeuville.cc-cvv@orange.fr) ou <http://cc-cvv.fr/carrieres-deuville/>